



AUVERGNE
RHÔNE ALPES



DOSSIER DE CANDIDATURE 2024/2025

SECTION D'EXCELLENCE SPORTIVE D'AVIRON DU LYCÉE VAUGELAS

Objet : Section d'Excellence Sportive - Septembre 2024

La ligue Auvergne Rhône Alpes d'Aviron en collaboration avec le Lycée Vaugelas situé à Chambéry a ouvert en 2022 une Section d'Excellence Sportive.

Ce dispositif permet aux élèves de suivre un cursus scolaire général et à la fois d'intégrer un programme d'accession au haut niveau. Ce nouveau dispositif est encadré par une circulaire parue au Bulletin Officiel de l'éducation nationale n°18 du 30 avril 2020.

Modalités de mise en œuvre dans l'accompagnement des sportifs dans leur scolarité :

- Aménagement du temps scolaire.
- Accompagnement individualisé des élèves inscrits dans ce dispositif.
- Possibilité de dérogation à la carte scolaire (**Important : un code spécifique d'affectation devra être saisi par votre collège actuel pour les élèves en troisième dans la procédure d'orientation post 3^{ème}**).
- Possibilité d'hébergement en internat (sous réserve de place disponible).

Modalités de mise en œuvre dans l'accompagnement des sportifs dans la discipline :

- Un encadrement renforcé (groupe restreint de 6-8 rameurs/ses maximum).
- Section supervisée par un conseiller technique sportif de la fédération française d'aviron.
- Toutes les séances sont encadrées.
- Pratique de l'Aviron deux après-midi par semaine sur la base départementale du lac d'Aiguebelette.
- Deux séances au sol directement au sein de l'établissement qui dispose d'une salle de musculation et une salle d'ergomètres.

Les lycéens seront présents au sein de l'établissement du lundi matin (possibilité d'arriver le dimanche soir à l'internat) jusqu'au vendredi après-midi. Ils regagnent le domicile familial et leur club le week-end.

Modalité d'admission : La commission de sélection composée des représentants de l'établissement scolaire, de la fédération et de la ligue se réunira début mai pour arrêter la liste des élèves retenus au sein de la section d'excellence sportive (SES). Un bon niveau sportif est nécessaire pour être retenu ainsi qu'une capacité scolaire favorisant la réussite dans le double cursus.

Options possibles :

- En seconde pas d'option possible.
- En première un choix important d'enseignements de spécialité.
- Pour la terminale, option maths expert ou complémentaire possible selon les contraintes de l'emploi du temps.

Échéancier et Inscription :

Lundi 5 février 2024 : Le dossier de candidature complet sera communiqué sur le site de la ligue.

Samedi 23 mars 2024 : Journée Porte Ouverte au lycée Vaugelas.

Vendredi 12 avril 2024 : Fin de la réception des dossiers de candidatures (date impérative).

Du 15 avril au 10 mai 2024 : Entretien individuel avec les entraîneurs et visite des cadres sur le club.

Vendredi 10 mai 2024 : Commission d'admission.

Lundi 13 mai 2024 : Admission officielle.

Début juillet 2024 (date précisée ultérieurement) : Inscription physique au lycée.

Internat (sous réserve de place) : Internat en chambre de 2 ou 3.

Coût de l'internat : environ 1800 euros par an.

L'encadrement sportif est intégralement pris en charge par la ligue Auvergne Rhône Alpes d'Aviron.

Le logement éventuel en internat reste à la charge des familles. Des aides exceptionnelles sont possibles,

l'aspect financier ne doit pas être un obstacle à l'accession à cette structure. Ne pas hésiter à nous contacter.

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :

- Valentin Vial : 06 24 65 24 18 TSR Ligue AuRA d'aviron
- Anthony Lalande : 06 09 54 09 10 CTS Ligue AuRA d'aviron
- Charles Imbert : 06 07 13 03 36 Vice Président Ligue AuRA d'aviron

PARTIE SPORTIVE

La ligue Auvergne-Rhône-Alpes d'aviron assure la partie sportive pour les athlètes appartenant à la SES.

Les entraînements sont supervisés par des conseillers techniques sportifs de la Fédération Française d'aviron. Les intervenants sont les conseillers Techniques et des cadres sportifs de clubs diplômés en contrat avec la Ligue Auvergne Rhône Alpes d'Aviron. L'entraîneur principal est Valentin VIAL.

Dès la classe de seconde (catégorie J16), les élèves bénéficient de 4 entraînements hebdomadaires (du lundi au vendredi), supervisés dans le cadre de la SES. Deux entraînements se dérouleront au sol et directement au sein de l'établissement. Les séances seront de type ergomètre et travail de musculation.

Pour les deux entraînements sur l'eau, les élèves se déplacent en minibus avec l'entraîneur sur la base départementale du lac d'Aiguebelette. (20 minutes entre l'établissement et le site). Le planning proposé permet à l'ensemble des élèves d'avoir terminé leur entraînement au plus tard à 19h00, ils pourront ainsi dîner avec les autres élèves de l'internat et profiter de l'après repas pour avancer sur leurs travaux scolaires personnels.

Le maintien dans la SES (seconde, première et terminale) dépendra de la capacité de l'élève à mener son double projet : un niveau et un travail scolaire suffisants, ainsi qu'un engagement personnel dans le cadre de son projet sportif.

L'élève devra, en intégrant cette section :

- Respecter l'interdiction de toute mutation dans un autre club que celui d'origine pendant la période d'appartenance à la SES.
- S'engager à concourir pour l'établissement scolaire lors des championnats de France UNSS.

Un suivi médical renforcé comprenant un suivi nutritionnel/diététique et un test à l'effort aura lieu chaque année à l'automne.

Avis du Club sur le projet sportif de l'élève

Responsable sportif du Club

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

COORDONNEES DU CANDIDAT

NOM :

PRÉNOM :

DATE DE NAISSANCE :

CLUB FRÉQUENTÉ :

COLLÈGE/LYCÉE D'ORIGINE :

TÉLÉPHONE du collège/lycée :

LVA :

LVB :

COORDONNÉES DES RESPONSABLES LÉGAUX

NOM DU REPRÉSENTANT LEGAL 1 :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONES :

ADRESSE :

COURRIEL :

NOM DU REPRÉSENTANT LÉGAL 2 :

PRÉNOM :

TÉLÉPHONES :

ADRESSE (si différente) :

COURRIEL :

PARTIE SCOLAIRE

Nom et prénom du candidat :

- En complément des deux pages constitutives du dossier pour la partie scolaire, il faut impérativement, **pour les élèves de 3^{ème}**, les deux bulletins des 1^{er} et 2^{ème} trimestres de l'année en cours.
Pour les élèves en 2^{nde}, fournir le bulletin du 3^{ème} trimestre de 3^{ème} et les 2 premiers de 2^{nde}.
Pour les élèves en 1^{ère}, fournir le bulletin du 3^{ème} trimestre de 2^{nde} et les 2 premiers de 1^{ère}.

Projet scolaire de l'élève en lien avec sa demande d'intégration

→ **A compléter par l'élève**

Projet scolaire de l'élève en lien avec sa demande d'intégration

Maîtrise du socle commun des compétences par l'élève :

→ **A compléter par le(la) professeur(e) principal(e)**

Compétences	En cours d'acquisition	Maîtrise fragile	Maîtrise satisfaisante	Expertise
Maîtrise de la langue française				
Pratique d'une langue vivante				
Principaux éléments de mathématiques et culture scientifique et technologique				
Maîtrise des techniques usuelles de l'information et de la communication				
Culture humaniste				
Compétences sociales et civiques				
Autonomie et initiative				

LES AVIS

Nom et prénom du candidat :

Avis sur l'acquisition des compétences de l'élève :

Le professeur principal

Avis sur les aptitudes de l'élève en EPS :

Le professeur d'EPS

Avis sur la capacité à suivre un double cursus scolaire et sportif:

Avis :

Très favorable

Favorable

Sans avis

Le chef d'établissement

Date :